

18/06/2021

COVID-19 : évolution des règles de prévention en France

Suite aux dernières annonces du gouvernement, le groupe adapte son plan de prévention en France et met en place les allègements suivants :

- Le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur des bâtiments lorsqu'une distanciation physique de 1 mètre est observée et en dehors de tout regroupement. Le port du masque reste obligatoire en lieu clos (bureaux, ateliers...).
- A compter du lundi 21 juin, il est prévu une organisation prévoyant 2 jours en présentiel. Le reste de la semaine est organisé en télétravail et/ou APLD (cf. note de la DRH diffusée le 17 juin).
- Les moments de convivialité dans le cadre professionnel peuvent être organisés dans des espaces extérieurs, dans le strict respect des gestes barrières, et en ne réunissant pas plus de 25 personnes.

Il est rappelé que la continuité de l'activité dans un contexte de circulation du virus est assurée par le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de distanciation physique.



Pour rappel, vous pouvez accéder depuis n'importe quel appareil (PC ou mobile, professionnel ou personnel) à la page d'information COVID-19 <http://www.latecoere.aero/information> pour suivre ces évolutions.